

Nkurunziza reçoit le feu vert de la Cour constitutionnelle

BURUNDI Le président autorisé à briguer un troisième mandat

Même si elle a tranché, autorisant le président sortant Pierre Nkurunziza à briguer un troisième mandat, la Cour constitutionnelle du Burundi n'a rien réglé, car son jugement demeure controversé alors que les manifestations s'élargissent dans la capitale. Dans un arrêt signé par son président, cinq juges et le greffier, la Cour constitutionnelle a en effet interprété l'article 96 de la Constitution comme limitant à deux le nombre de mandats au suffrage universel direct. Or, le président sortant n'a été élu au suffrage direct qu'une seule fois, en 2010, le premier mandat lui ayant été conféré en 2005 par suffrage indirect.

Cette interprétation ne satisfait ni les manifestants qui s'opposent à un troisième mandat, ni les Américains, qui, depuis le début de la crise, adoptent une position dure. Plus encore que la décision juridique elle-même, c'est la manière dont elle a été obtenue qui jette le discrédit sur l'aval de la Cour constitutionnelle : Sylvère Nimpagaritse, le vice-président de la Cour, a préféré fuir le pays et, avant son départ au Rwanda, il a dénoncé les pressions subies par les juges. Selon lui, dès le premier jour des débats, il n'y a pas eu de consensus : quatre des sept membres de la Cour estimaient que la candidature à un troisième mandat représentait une violation de l'accord d'Arusha. « Les pressions, raconte-t-il, ami-

cales au départ, sont devenues très vite menaçantes et un à un, les trois autres juges, préférant sauver leurs vies, ont changé de camp... »

L'arrêt de la Cour constitutionnelle n'a donc pas réglé une crise qui va s'élargissant car les manifestations se sont poursuivies, gagnant le centre-ville. En outre, le FNL (Front national de libération), le dernier des mouvements armés hutus à s'être constitué en parti politique, a lui aussi appelé à manifester tandis que la communauté musulmane, qui représente 10 % de la population, a rejoint le camp des opposants au troisième mandat.

L'inconnue de l'armée

D'après les observateurs cependant, le pouvoir en place demeure décidé à passer en force. Il table sur l'essoufflement des manifestants, limités à la capitale, et compte aussi sur la force, utilisant des grenades lacrymogènes mais aussi des balles réelles, qui ont déjà fait dix tués et une centaine de blessés.

La police, très critiquée à cause de ses méthodes musclées, est considérée comme défendant le pouvoir en place, ce qui risque de remettre en question ses programmes de formation, soutenus par les programmes de coopération des Pays-Bas et de la Belgique.

Par contre, l'armée demeure une inconnue : après les accords

d'Arusha, elle a été réformée sur une base paritaire (50 % de Hutus, 50 % de Tutsis). Très soutenue par l'aide internationale, elle a pu engager 3.800 hommes sous la bannière des Nations unies, en Centrafrique et surtout en Somalie, suscitant un éloge unanime. A terme, la paix au Burundi dépendra sans doute du degré d'unité que l'armée pourra préserver et mettre au service de l'intérêt général... ■

COLETTE BRAECKMAN